

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2025

. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-124

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

**SIGNATURE DU CONTRAT PRECISANT L'ACCES DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE AUX  
SERVICES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE SUITE A LA SIGNATURE DU SCHEMA  
DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE**

*La Communauté de Communes de l'Est de la Somme, dans le cadre de sa politique culturelle et conformément aux orientations du Schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par le Département de la Somme le 16 décembre 2024, souhaite renforcer l'accès des habitants à la lecture et aux ressources documentaires.*

*La médiathèque intercommunale bénéficiant des services de la Bibliothèque départementale de la Somme :*

- prêt des collections,*
- prêt de supports d'animation,*
- participation à des manifestations culturelles (Festival petite enfance, Live entre les livres, etc.),*
- programme annuel de formation des agents*
- coopération avec les instances régionales et nationales (DRAC, CTL, etc.)*
- soutien en ingénierie*
- portail documentaire permettant l'accès à des ressources numériques gratuites*

*La communauté de communes, via la médiathèque, s'engageant à :*

- affecter les moyens techniques et financiers nécessaires au bon fonctionnement de la médiathèque*
- proposer au public des horaires d'ouverture réguliers et adaptés*
- entretenir les collections*
- prêter gratuitement au public les documents du Département et son fonds propre*
- proposer un catalogue informatisé des collections*
- transmettre un rapport d'activité annuel*

*La signature du contrat proposé permettra de formaliser ces engagements réciproques, d'en garantir la pérennité et d'assurer un développement harmonieux des services au bénéfice du public.*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1421-4,

Vu le Code du patrimoine notamment les articles L310-1 à L310-6,

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par le Département de la Somme par délibération du 16 décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 10 septembre 2025,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve la signature par le Président du contrat d'accès aux services de la Bibliothèque départementale de la Somme, annexé à la présente délibération, pour 3 années, renouvelable par tacite reconduction

. autorise l'entrée en application du contrat à compter de la date de sa signature,

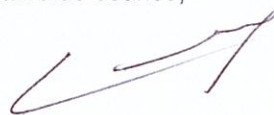
. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DELIB\_20256\_124-DE